

COMPTE-RENDU PROVISOIRE DE LA REUNION
DU COMITE DE PILOTAGE DE LA MUTUELLE,
TENUE LE 29 AVRIL 2015

Présents :

Pour Humanis : Mme THIRION

Direction R. MULOT
E. MALOSSANNE

Représentants des CGT : F. MARCHAL
Organisations syndicales SAILL : I. PETIT
CFDT : excusés

Représentant
Commission Mutuelle D. BOULICAULT

'Non-actifs' MM. BONNET, TSCHOFEN

Excusés : M. RODRIGUEZ-CASTELLANO,
T. HEMPEL, G. RIGNON, P. DECARPENTRIE E. LATRILLE

Ordre du jour :

- Bilan définitif 2014
- Projection 2015
- Passage en 'contrat responsable'

Mme THIRION, Chargée de développement régional, est désormais l'interlocutrice de l'ILL, en remplacement de M. RICCI. Elle est localisée à Lyon.

Ses coordonnées : sophie.thirion@humanis.com

Fixe : 04 72 84 15 25

Portable : 06 16 16 10 05

• **Bilan définitif 2014**

Humanis présente les comptes définitifs 2014 selon modèle habituel incluant diverses statistiques.

Pour les actifs le compte de résultat se situe à 0,96.

Pour les non actifs, il se situe à 1,12.

Le résultat consolidé 2014 se situe à 1,03.

• **Projection 2015**

La Direction indique que le Comité de pilotage s'est réuni le 22 avril dernier suite à plusieurs dysfonctionnements constatés ces derniers mois, résumés dans un e-mail envoyés par R. Mulot à Humanis, et distribué au Comité de pilotage.

Une discussion a lieu sur ces différents enchainements.

Humanis propose :

- de ne pas modifier la cotisation des non-actifs
- d'augmenter celles des actifs de 3 %.

Au terme des discussions, Mme Thirion accepterait de ne faire porter l'augmentation des 3 % qu'au 1er juillet.

Ceci reste à confirmer par leurs services compétents qui visent une 'recherche d'équilibre'.

Quant à la rétrocession pour les non actifs, elle indiquera également s'il est possible de tout régulariser sur le mois de juin, sinon comment il sera procédé.

Comme déjà indiqué, un pilotage au plus juste a été réalisé par la Direction en ce qui concerne la gestion des 1,8 % en 2014. Ce sera donc la partie 'salariée' de la cotisation qui supportera seule l'augmentation prévue au 1er juillet.

Dès confirmation une information sera donnée au personnel.

• **Evolutions de la réglementation**

Humanis rappelle les évolutions réglementaires des contrats de frais médicaux, dont 'le panier de soins' et le 'contrat responsable'.

La mise en place s'effectue au plus tôt au 1/1/2016 et au plus tard au 1/1/2018 à condition de ne pas modifier l'accord ILL/CE/OS entre temps.

Les modifications dans les garanties sont présentées.

Il sera possible d'y revenir ultérieurement au cours d'une prochaine réunion.

• **Prochains RDV du Comité de pilotage**

Sauf nécessité, une réunion aura lieu courant octobre, avec un prévisionnel 2015 assez avancé ; une seconde réunion pourrait se tenir avant la fin de l'année pour fixer la cotisation 2016 de façon plus précise.

R. Mulot

Diffusion : Les membres présents et excusés à la réunion